

# Le Plan de gestion d'étéage Vallée de la Garonne et bassin de l'Ariège

## Commission plénière du concertation et de suivi Révision du PGE : choix d'un plan d'actions 2017-2026

Le 23 février 2017, à Toulouse  
(Préfecture de la Haute-Garonne)



2

### Le programme de la réunion

#### Introduction

#### 1<sup>er</sup> point :

Avancement de la révision,  
contenu et calendrier  
Diaporama (10') Débat (10')

#### 2<sup>e</sup> point :

Présentation puis choix  
du Plan d'actions 2017-2026  
Diaporama (40') Débat (20')

#### 3<sup>e</sup> point :

Structure du nouveau Plan de gestion  
PGE et changement climatique  
Diaporama (10') Débat (10')

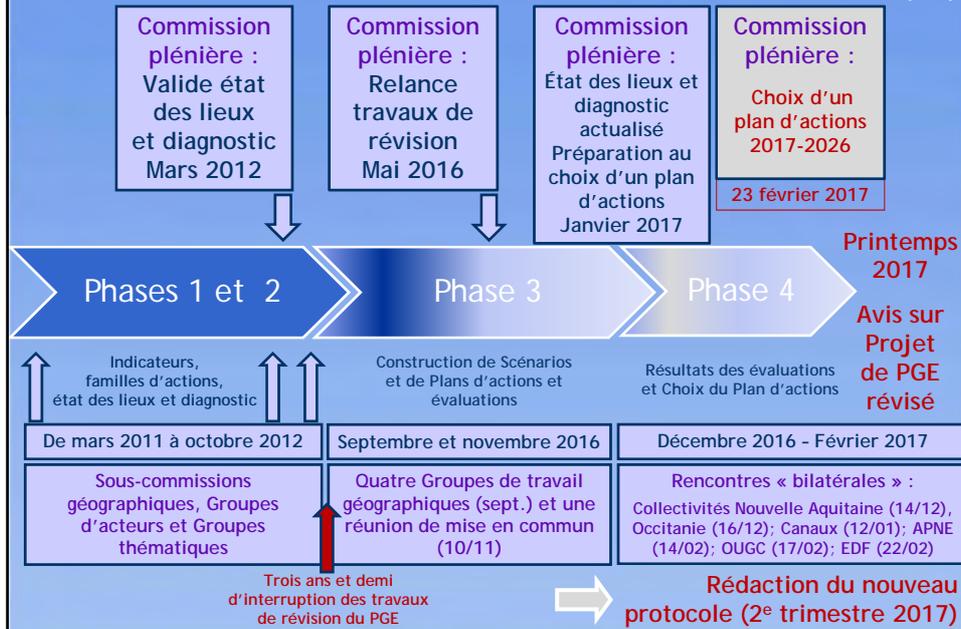
#### Conclusion et étapes à venir

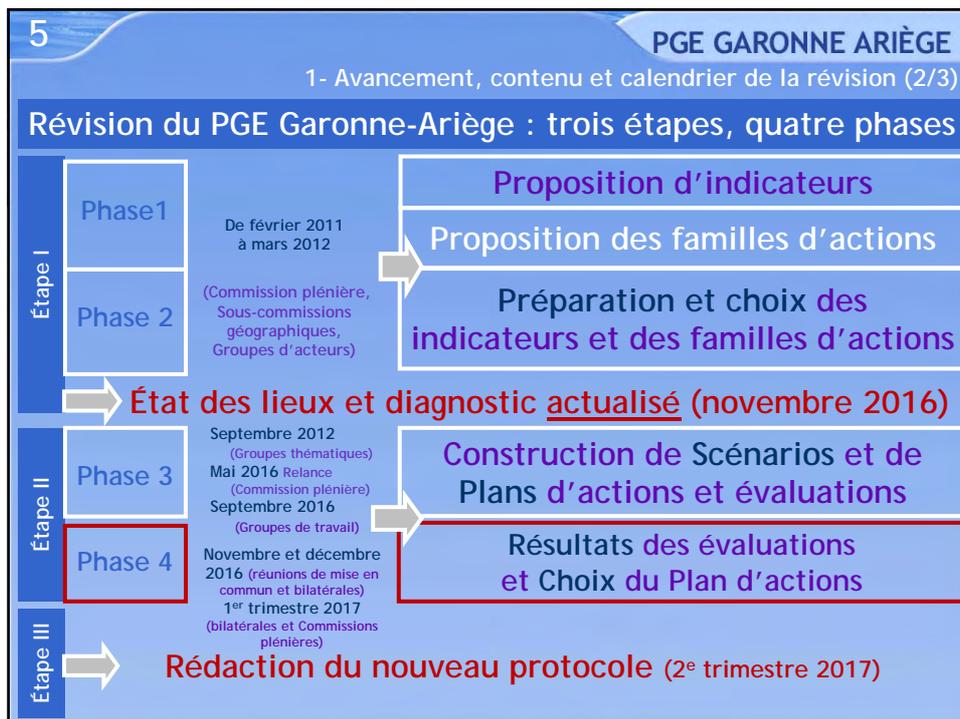


# 1- Avancement de la révision du PGE, contenu et calendrier

(3 diapositives)

## 1- Avancement, contenu et calendrier de la révision (1/3)





6 PGE GARONNE ARIÈGE  
1- Avancement, contenu et calendrier de la révision (3/3)

La parole est donnée à la salle

## 2- Présentation et choix du plan d'actions 2017-2026

(17 diapositives)

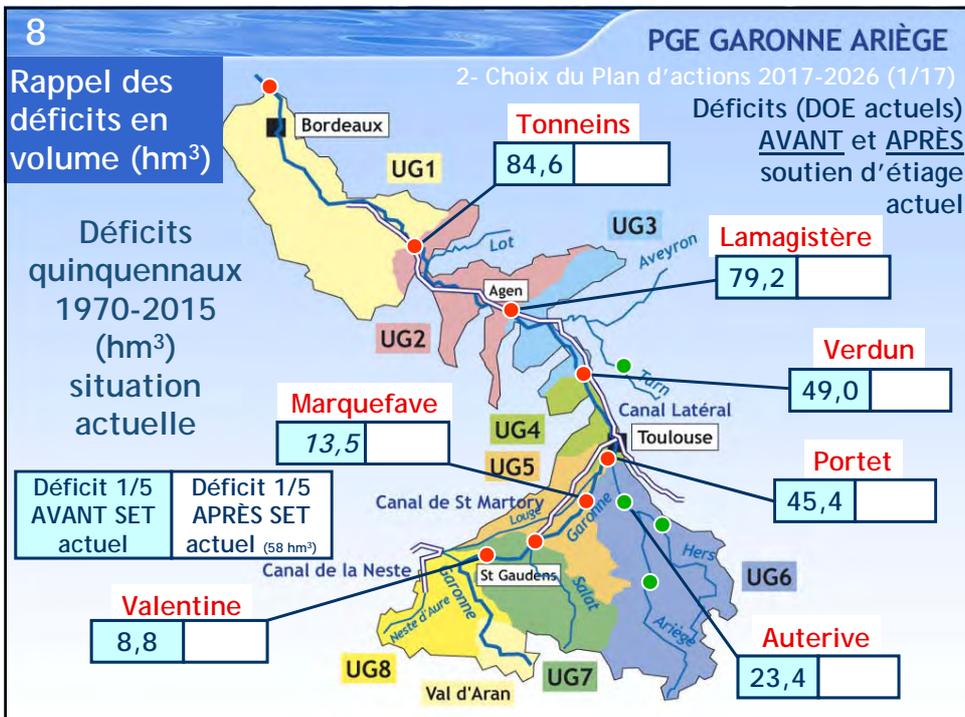
2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (1/17)

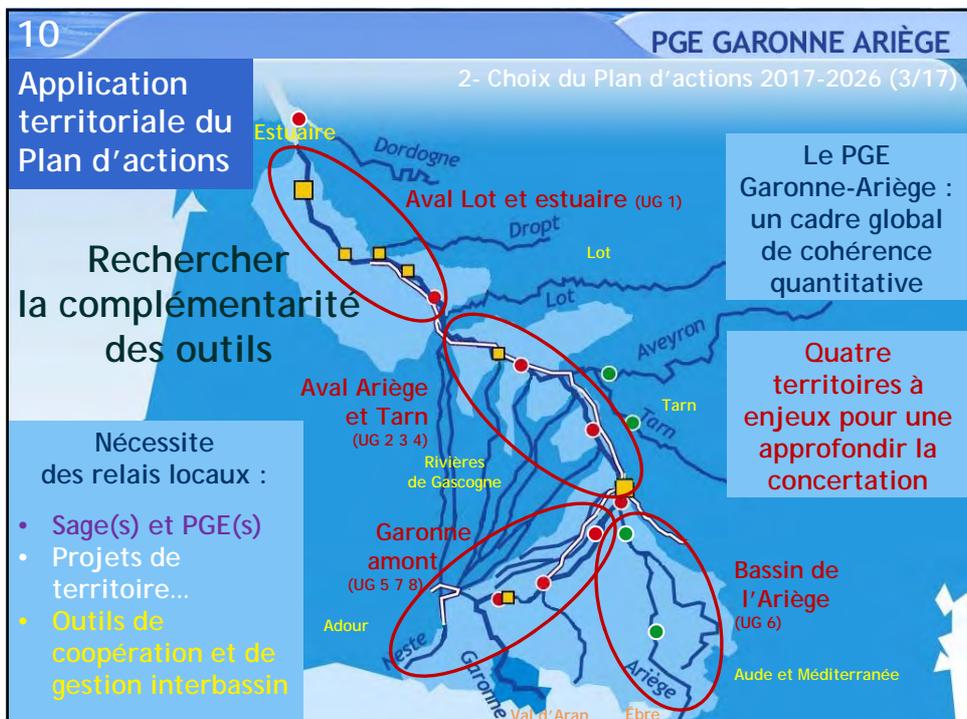
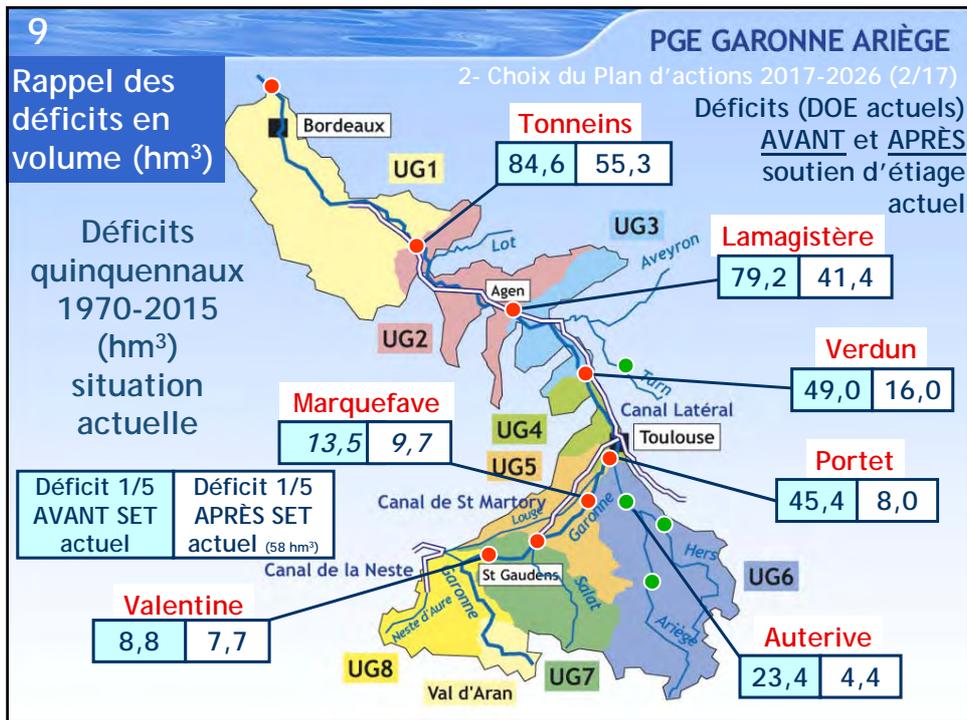
Rappel des déficits en volume (hm<sup>3</sup>)

Déficits quinquennaux 1970-2015 (hm<sup>3</sup>) situation actuelle

Déficit 1/5 AVANT SET actuel	Déficit 1/5 APRÈS SET actuel (58 hm <sup>3</sup> )
------------------------------	--

Déficits (DOE actuels) AVANT et APRÈS soutien d'étiage actuel





11

PGE GARONNE ARIÈGE

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (4/17)

**Prérequis**

- 1- Respecter les **DOE sur les affluents** afin d'éviter de creuser les étiages du fleuve
- 2- Veiller à la **solidarité inter-bassin et vis-à-vis des affluents**

**Actions PGE**

- 3- Proposer un **ajustement des DOE** et de **nouveaux points nodaux** et renforcer **l'hydrométrie**
- 4- Améliorer la **connaissance**

Expertiser l'hydrologie naturelle **aux points nodaux**  
 Analyser la ressource en eau et les usages consommateurs et non-consommateurs  
 Améliorer la connaissance des relations nappes d'eaux souterraines et cours d'eau (dispositions A15, C1, C6 du Sdage)  
 Diagnostiquer la nature et l'origine des déficits et l'impact en étiage des **transferts inter-bassins**

Concerne l'aire du PGE et les bassins limitrophes



12

PGE GARONNE ARIÈGE

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (5/17)

**5- Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, des zones humides en étiage et des sols**

Veiller au bon fonctionnement qualitatif de la Garonne aval et de l'estuaire (modélisation SturiEau)  
 Étudier et vérifier la fonctionnalité des **zones humides** dépendant des canaux (relais Sage)  
 Inciter à la limitation du ruissellement et favoriser **l'infiltration** et la **réétention dans le sol** (relais Sage)  
 Favoriser et expérimenter la recharge des **nappes d'eau souterraines** à des fins de soutien d'étiage naturel, diffus et en eau fraîche (Garonne amont, Aval Ariège et Tarn : canaux, gravières, expérimentation...)  
 Limiter les **variations instantanées de débit** en étiage (« éclusées ») : Garonne amont, Ariège, Salat (dispositions D4 et C16 du Sdage)  
 Étudier la valoriser le débit de soutien d'étiage au sein des **bras court-circuités** : Garonne amont

Concerne toute l'aire du PGE



13

PGE GARONNE ARIÈGE

Actions contribuant à résorber les déficits

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (6/17)

6- Gestion rationnelle de l'eau et « économies » d'eau

(disposition C14 du Sdage)

Fixation d'un cadre et des grands enjeux sur les trois usages :

- AEP : **équilibre « économies d'eau - démographie »** Concerne l'aire du PGE et les bassins limitrophes
- Industrie : **stabilité des consommations**
- Agriculture : **Des volumes autorisés dans les AUP (autorisation unique de prélèvement) : une notion centrale concernant la demande agricole**
  - rôle de l'État et des OUGC désignés (Organismes uniques de gestion collective de l'eau)
  - outils spécifiques

Mesures d'optimisation et études concernant les **trois canaux** (Neste, Saint-Martory, Latéral)



14

PGE GARONNE ARIÈGE

Actions contribuant à résorber les déficits (non évaluées)

3- Choix d'un Plan d'actions 2017-2026 (7/17)

7- Optimisation des **retenues non utilisées**

(disposition C14)

Identifier les bassins à enjeux et les actions d'ores-et-déjà engagées ou programmées :

- Lot-et Garonne (DDT47...)
- Haute-Garonne (chambre d'agriculture) et bassin du Touch
- Ariège (OUGC)

(Porter à connaissance)

Réaliser les recensements et diagnostics (Relais Projets de territoire et Sage)

Optimiser les volumes autorisés

Mobiliser le cas échéant les **stocks disponibles** (Relais Projets de territoire et Sage)



15

PGE GARONNE ARIÈGE

Actions contribuant à résorber les déficits

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (8/17)

8- Mobilisation de la réserve existante et optimisation

Renouveler, après négociation, les contrats de coopération en vu du soutien d'étiage (IGLS, Oô, Montbel) échus fin 2018 (dispositions C16 et C17 du Sdage)

Rechercher une meilleure garantie et des moyens supplémentaires (contrats existants, eaux souterraines,...)

Négocier de nouveaux accords sur des retenues existantes (Filhiet, réserves aranaises, Touch, autres bassins...) (dispositions A5, C16 et C17 du Sdage)

Proposer d'intégrer une fonction de soutien d'étiage dans les titres de concessions hydroélectriques en renouvellement (disposition C17 du Sdage)

Optimiser la gestion du soutien d'étiage et développer la plate forme d'échange (e-tiage)

Concerne l'aire du PGE et les bassins limitrophes



16

PGE GARONNE ARIÈGE

Actions contribuant à résorber les déficits

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (9/17)

- Création de nouvelles réserves structurantes (Disposition C18 du Sdage)

Vérifier la faisabilité des sites potentiels recensés : 3 + 2 (cinq sites complémentaires à celui du réservoir de Charlas déjà étudié)

Veiller au respect des exigences hydro-écologiques

Intégrer des mesures ambitieuses de compensation

Garantir la destination finale des volumes d'eau créés (Porter à connaissance et relais Projets de territoire et Sage)

9- Création de réserves de substitution d'intérêt local (Disposition C18 du Sdage)

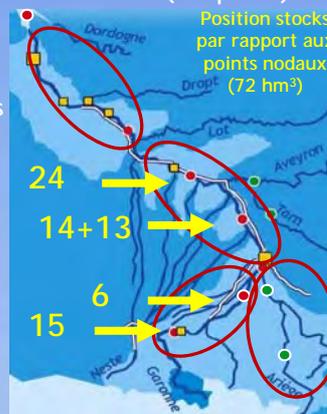
Vérifier localement l'existence de projets

Retenues remplies en hiver

Se substituant à des autorisations existantes (Porter à connaissance et relais Projets de territoire et Sage)

Concerne toute l'aire du PGE (cinq sites)

Position stocks par rapport aux points nodaux (72 hm³)



## Un suivi et une évaluation

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026  
(10/17)

➔ **Définir une gouvernance et une communication adaptée**

(Dispositions A4, A5 et C7 du Sdage)

Cohérence hydrographique et inter-bassin (Sage Garonne et inter-Sage)  
 Déclinaison territoriale et réponse aux attentes du Sdage et des Sage  
 Porter à connaissance (échelle locale et de bassin)  
 Outils de communication spécifiques

➔ **Suivre et évaluer les actions mises en œuvre**

Développer et renseigner les tableaux de bord et l'observatoire Garonne  
 Actualiser une prévision décennale dynamique en lien avec les évolutions climatiques

(Disposition A15 du Sdage)

➔ **Financer durablement les actions**

(Disposition C13 du Sdage)

Renforcer le service rendu par les réalimentations de soutien d'étiage  
 Mieux informer l'utilisateur-redevable  
 Ajuster la tarification (redevance de gestion d'étiage)  
 Participer aux investissements visant à sécuriser le service rendu

## Contenu de la simulation

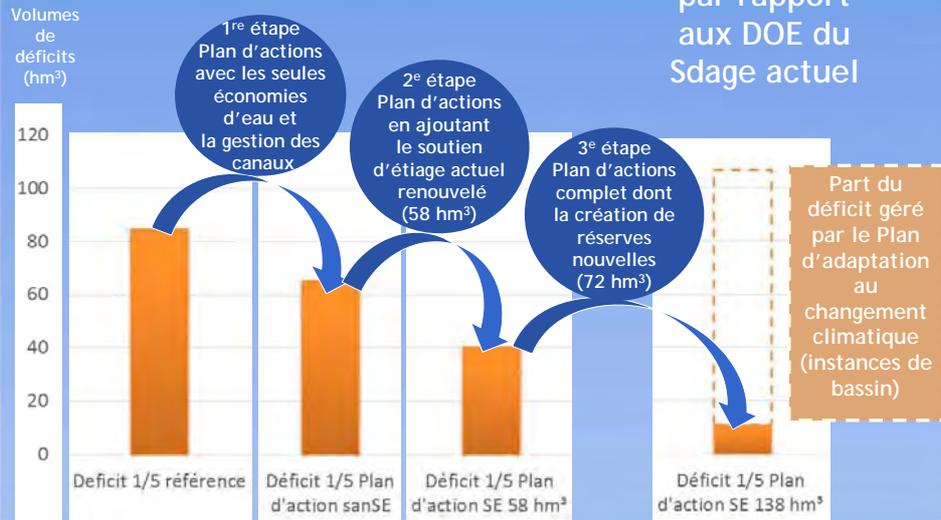
2- Choix du Plan d'actions 2017-2026  
(11/17)

- Respect des DOE par les affluents (en quinquennal)
- Scénarios usages :
  - AEP et industrie (« stabilité » à dix ans)
  - Irrigation (baisse simulée de -20 %)
  - Gestion des canaux (optimisation)
- Scénarios soutien d'étiage :
  - Actuel (58 hm<sup>3</sup>) et gestion stratégique adaptée
  - Cinq nouveaux sites potentiels de retenues de soutien d'étiage (72 hm<sup>3</sup>) simulées
  - Mobilisation de réserves existantes et ressources en eau (retenues, nappes...)
- Tendancier (2026) : Baisse de l'hydrologie prise en charge par le Plan d'adaptation au changement climatique
- Scénarios de Gestion : DOE, Alerte, DCR, périodes différenciées (non simulé)

Exemple d'évolution du déficit par rapport au DOE à Tonneins

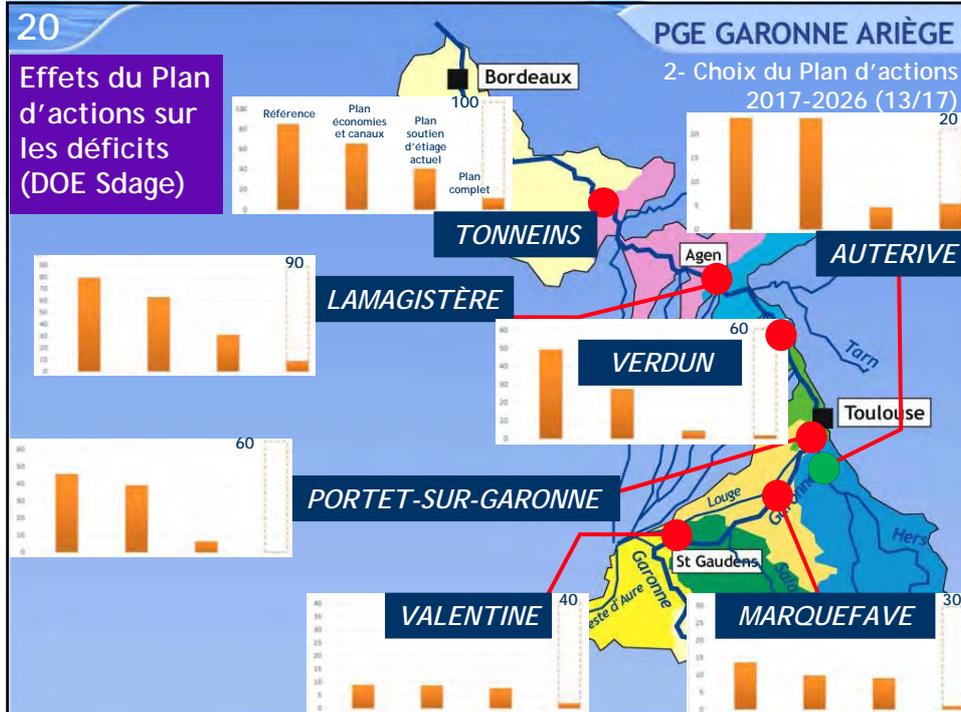
2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (12/16)

Déficit calculés par rapport aux DOE du Sdage actuel



Effets du Plan d'actions sur les déficits (DOE Sdage)

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026 (13/17)



21

PGE GARONNE ARIÈGE

## Diagnostic

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026  
(14/17)

Pour tenir les DOE du Sdage, les solutions classiques ne suffisent pas et il faut mobiliser tous les moyens d'actions **au-delà des économies d'eau et du soutien d'étéage actuel**

## Synthèse

Même sans prendre en compte de la baisse des débits naturels due au changement climatique,

**le Plan d'actions ne permet pas de tenir les DOE du Sdage à Valentine, Marquefave, Lamagistère et Tonneins, malgré :**

- le renouvellement du soutien d'étéage actuel (58 hm<sup>3</sup>),
- la réduction des consommations agricoles,
- l'optimisation de la gestion des canaux.

22

PGE GARONNE ARIÈGE

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026  
(15/17)

Un renforcement du Plan d'actions par :

- la mobilisation d'autres ressources existantes (**limitée**)
    - la création jusqu'à 72 hm<sup>3</sup> de réserves en eau supplémentaires de soutien d'étéage (**incertitudes sur les volumes et les échéances de réalisation**),
- améliore la situation et permet de s'approcher du respect des DOE du Sdage (**mais sans prise en compte de la baisse des débits due au changement climatique qui aggrave la situation**).



Organiser le Porter à connaissance à l'échelle des territoires (Sage et Projets de territoire) et des instances de bassin

23

PGE GARONNE ARIÈGE

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026  
(16/17)

En prenant compte de la baisse des débits naturels due au changement climatique, **le Plan d'actions du PGE Garonne-Ariège, malgré la mobilisation de tous les leviers, y compris la création de réserves en eau à hauteur de 72 hm<sup>3</sup>, ne suffit pas. Cela nécessite d'autres moyens et une anticipation.**

La question de la révision des DOE du Sdage ne relève pas du PGE Garonne-Ariège ou de sa Commission de concertation et de suivi mais du Sdage Adour-Garonne et du Comité de bassin. Le Plan d'adaptation au changement climatique est l'outil prévu par le Sdage pour répondre à cet enjeu.



Mettre à disposition du bassin : le diagnostic la modélisation et les outils nécessaires à la planification

24

PGE GARONNE ARIÈGE

2- Choix du Plan d'actions 2017-2026  
(17/17)

La parole est donnée  
à la salle

### 3- PGE et changement climatique et Contenu du PGE 2017-2026

(3 diapositives)

En attendant l'engagement du Plan d'adaptation  
au changement climatique (Sdage) :

- La chronique d'analyse du PGE restera celle historique 1970-2015
- Les seuils sont ceux du Sdage 2016-2021
- En première approche, le PGE proposera aux instances de bassin :
  - la prise en compte progressive d'une chronique plus contemporaine (1986-2015 glissante),
  - un ajustement des DOE (Valentine, Auterive, autres...)
  - une vigilance quant à l'enjeu thermique (demande d'acteurs)
- Des porters à connaissance en direction des Sage et des Projets de territoire pour une mise en œuvre progressive et opérationnelle du PGE Garonne-Ariège

**Préambule** (cadre, contexte de la révision, méthode et déroulement, les enjeux et objectifs, principaux constats, plan d'actions, conditions de mise en œuvre...)

**Protocole : Titres, Articles et Mesures**

**Types d'actions** (actes administratifs, travaux, études, opérations, porter à connaissance, recommandations, autres...)

**Annexes : 1- État des lieux et diagnostic** (dynamique)

**2- Porter à connaissance** (Sage, Projets de territoire, Instances de bassin, ...)

**3- Bilan économique et social**

**4- Évaluation complète**

**Tableaux de bord :**

**Suivi de 65 indicateurs** (contexte, moyens, résultats, économiques)

**Suivi d'opérations** (plusieurs maîtrises d'ouvrage...)

**Des rapports biennaux de suivi** (Observatoire Garonne)

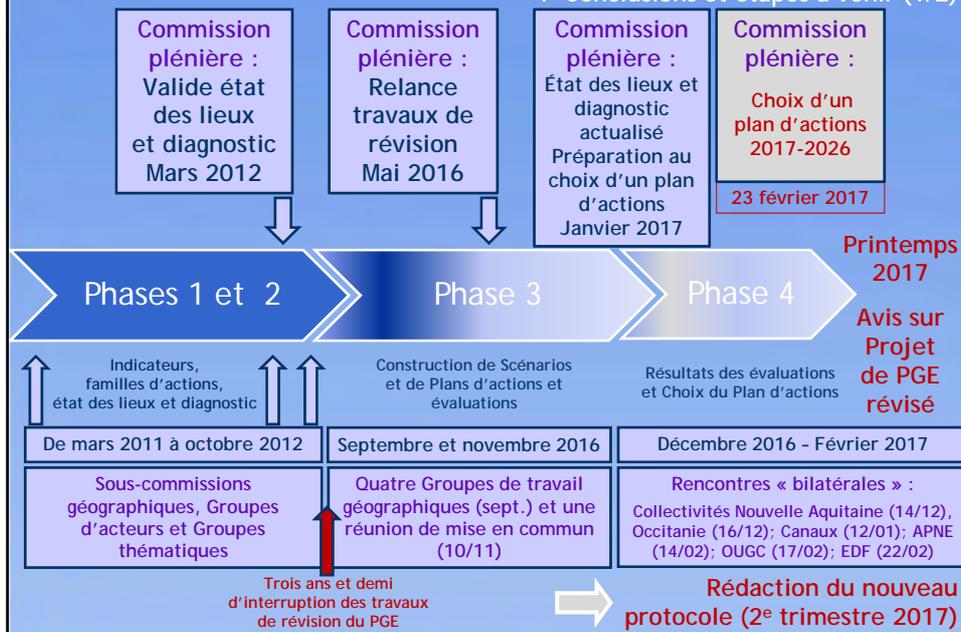
**Des moyens :** Sméag, redevance, ..., **Des relais...**

La parole est donnée  
à la salle

## 4- Conclusion et étapes à venir

(2 diapositives)

### 4- Conclusions et étapes à venir (1/2)



**Calendrier prévisionnel**

Juin 2017

Commission de concertation et de suivi du PGE  
Validation du projet de nouveau PGE 2017-2026

À partir de Juin-Juillet 2017

Consultation des différents partenaires sur le projet de PGE

2<sup>e</sup> semestre 2017

Transmission du projet de PGE aux instances de bassin

**Méthode**

Rédaction du nouveau PGE Garonne-Ariège  
par le Sméag au sein du STA du PGE (Dreal, DDT, AEAG)

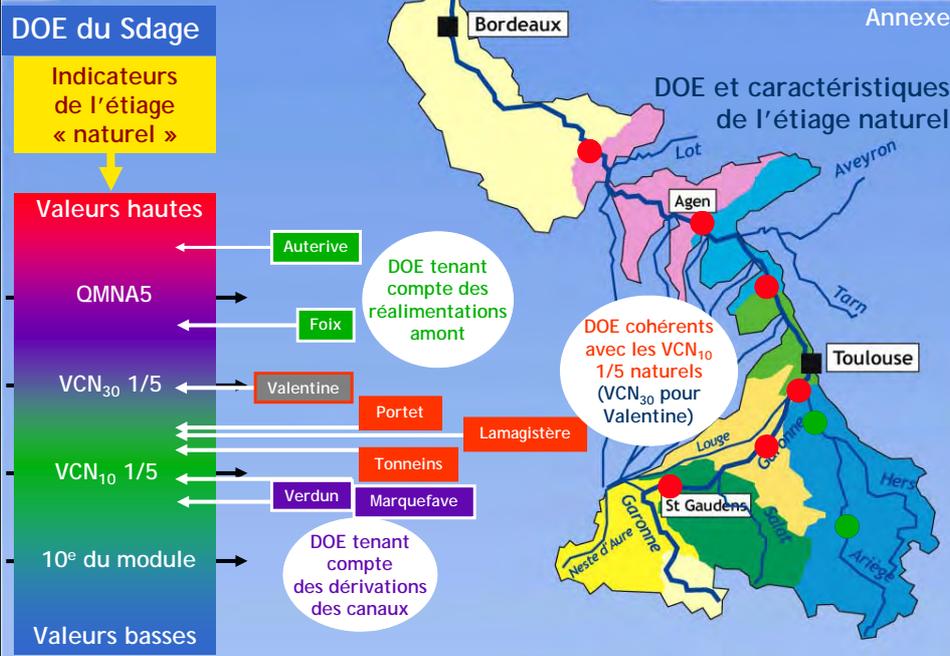
Présentation par étape de l'avancée de ce travail  
aux instances du PGE (Groupes de travail et Commission plénière)

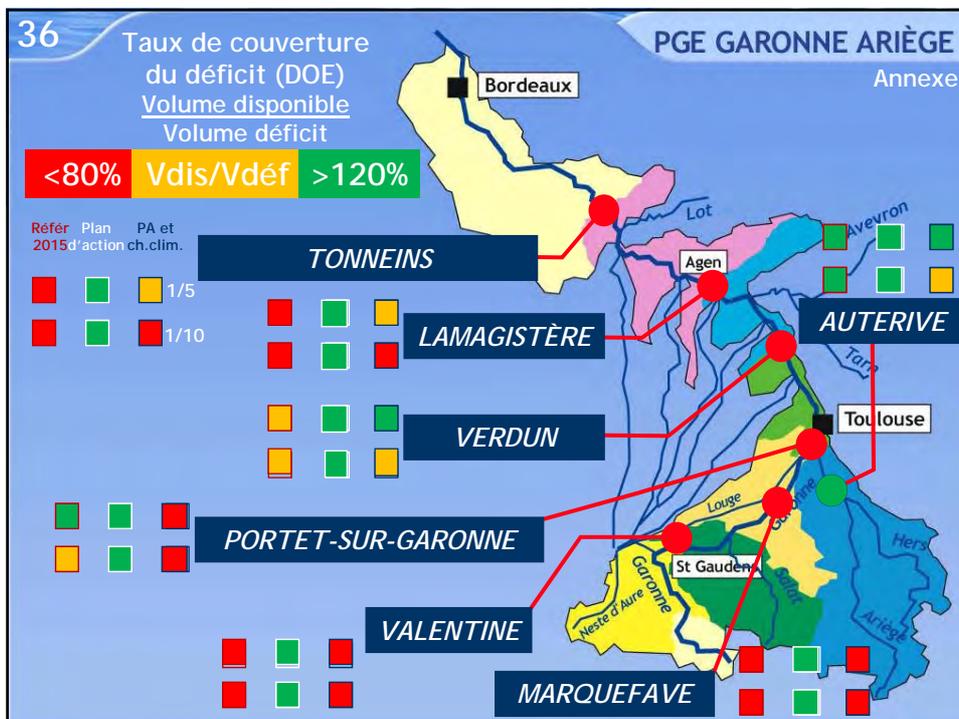
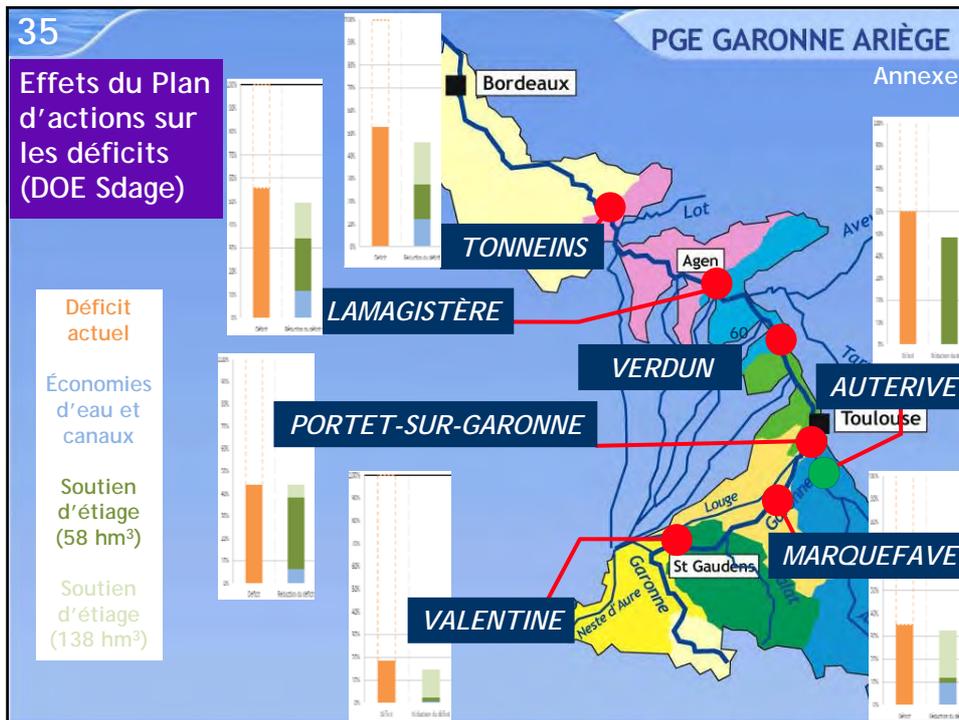
Le Plan de gestion d'étiage  
Vallée de la Garonne  
et bassin de l'Ariège  
Commission plénière  
du concertation et de suivi  
Révision du PGE : du choix  
du plan d'actions 2017-2026

**FIN DU DIAPORAMA**

Le 23 février 2017, à Toulouse  
(Préfecture de la Haute-Garonne)

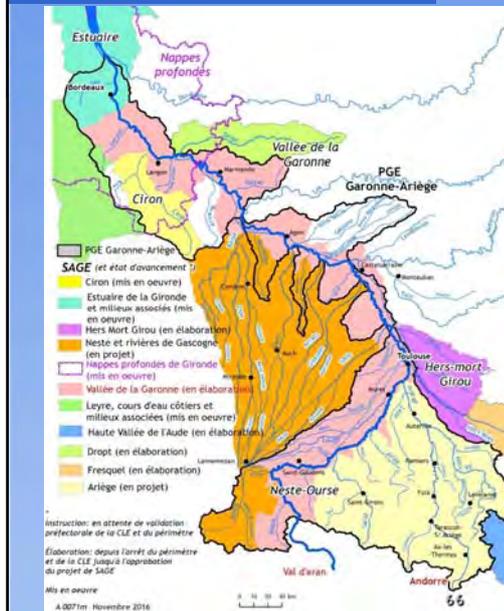
# ANNEXES





## PGE et périmètres de Sage

Annexe : avancement des Sage



Quelles sont les attentes des Sage et celles du PGE ?

- Ciron
- Dropt
- Estuaire
- Leyre et milieux associés
- Nappes profondes
- Ariège et bassins associés
- Neste et rivières de Gascogne
- Vallée de la Garonne
- Hers Mort Girou
- Autres bassins : Avance, Séoune, Barguelonne, Lot et Tarn
- Autres Sage limitrophes